



AVIS PUBLIC
(En vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme*)

Le conseil de Beaubassin-est a l'intention de modifier l'Arrêté adoptant le plan rural 09-1, établi en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Rezoner les propriétés portant les NID 00841866, 00841965, 70315544, 70153994, 70331467, 70331459 and 70464300, situées aux alentours de l'intersection de la route 15 et du chemin Portage à Portage, de la zone Développement des ressources (DR) et Résidentielle rurale (RR) à la zone Commerce général (CG) afin d'y aménager un terrain de camping de 50 espaces.

L'Arrêté proposé peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la Mairie de Beaubassin-est entre 9h et 16h.

Les objections et/ou commentaires au projet d'arrêté, présentés par écrit, seront étudiés lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle de réunion publique du conseil de Beaubassin-est à Grand-Barachois, N.-B., le mardi 22 avril à 19 h. Toute personne qui désire défendre ses objections écrites ou s'y opposer pourra le faire lors de cette réunion. Les objections écrites doivent être adressées au conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, aux soins de Christine LeBlanc, C.P. 2002, 1709, route 133, Grand-Barachois, N.-B., E4P 8V1.

Toute personne qui désire porter des objections écrites contre les objections soulevées à la date fixée pour l'examen des objections peut le faire en les envoyant à la greffière dans les quatorze (14) jours suivant cette date.

LE CONSEIL DE BEAUBASSIN-EST

Christine LeBlanc
Greffière

www.beaubassinest.ca

Tél : 532-0730

Téléc : 532-0735

info@beaubassinest.ca